



Budget primitif présenté au Conseil municipal

En introduction

L'année 2009 se termine par :

- un déficit d'investissement de 2 117 882 € auquel il faut ajouter les restes à réaliser d'un montant de 1 720 588 € soit un déficit de 3 838 471 €
- un excédent global de clôture de 8 143 439 €.

En résumé

Le budget 2010 est caractérisé par des dépenses réelles de fonctionnement de 24 759 982 € et des recettes réelles de fonctionnement de 30 643 700 €.

Section de fonctionnement

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 24 759 982 € en hausse de 4 % par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2009. L'ensemble de ces dépenses se ventilent de la façon suivante :

COÛT DES SERVICES BUDGET PRIMITIF 2010

2010	CHARGES GÉNÉRALES	PERSONNEL	SUBVENTIONS	TOTAL
Services généraux	1 966 904 €	2 408 750 €	193 450 €	4 569 104 €
Crèches	257 100 €	1 724 000 €		1 981 100 €
Culture	129 138 €	301 000 €	1 168 910 €	1 599 048 €
Voirie - ordures ménagères	1 877 922 €	40 000 €		1 917 922 €
Enfance - jeunesse	436 809 €	1 553 000 €		1 989 809 €
Écoles primaires et maternelles	684 319 €	679 200 €	25 084 €	1 388 603 €
Restauration scolaire	487 270 €	869 700 €		1 356 970 €
Sport	410 044 €	441 100 €	470 000 €	1 321 144 €
Conservatoire	153 076 €	1 086 000 €		1 239 076 €
Espaces verts	608 393 €	401 000 €		1 009 393 €
Social	6 638 €	138 000 €	578 900 €	723 538 €
Bâtiments	204 715 €	402 000 €		606 715 €
Bibliothèque	142 940 €	367 200 €		510 140 €
Police	38 110 €	451 000 €		489 110 €
TOTAL	7 403 378 €	10 861 950 €	2 436 344 €	20 701 672 €

Il est à noter que pour ces services, les Rungisais payent des prestations parmi les plus faibles du département. Parmi les autres dépenses, il faut ajouter :

- Fonds De Solidarité d'IDF : 2 791 331 €
- Plafonnement TVA : 452 000 €
- Participation loi SRU (contribution logements sociaux manquants) 111 500 €

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 2 914 434 €

Elles représentent 11,8 % des dépenses de fonctionnement de la ville. Le soutien aux associations est maintenu. Les demandes 2010 des associations ont été étudiées lors des commissions qui se sont réunies en février et mars 2010. Elles se répartissent comme suit :

● Club du temps libre	11 000 €
● Amicale de la 22 ^e compagnie de sapeurs pompiers <i>Exceptionnelle</i>	1 500 €
● Comité des fêtes <i>Fonctionnement</i>	124 000 €
● Comité des fêtes <i>Investissement</i>	15 400 €
● Amicale des jardiniers de Rungis	4 200 €
● Pep's	500 €
● Pep's <i>Investissement</i>	900 €
● Scouts et guides Saint Benoit <i>Fonctionnement</i>	3 300 €
● Atelier rungissois de généalogie et d'histoire	150 €
● Union nationale des anciens combattants	2 500 €
SOUS TOTAL ANIMATION LOCALE	163 450 €

● Arc-en-Ciel <i>Acompte</i>	593 500 €
● Arc-en-Ciel <i>investissement</i>	5 000 €
● Club des amateurs de vin	900 €
● Comédiens des Fontaines d'Argent	33 000 €
● Compagnie lyrique des sources de cristal	10 500 €
● Ensemble Harmonique de Rungis <i>fonct.</i>	19 000 €
● Ensemble Harmonique de Rungis <i>investis. 2009</i>	2 500 €
● Ensemble Harmonique de Rungis <i>Investis. 2010</i>	2 000 €
● Les Parasols - Maison Pour Tous	486 000 €
● Les Parasols - Maison Pour Tous <i>Investis. 2009</i>	5 910 €
● Les Parasols - Maison Pour Tous <i>Investiss. 2010</i>	4 000 €
● Rungis Fréquence Vidéo <i>Fonctionnement</i>	1 000 €
● Rungis Fréquence Vidéo <i>Investissement</i>	1 200 €
● Rungis Fréquence Vidéo <i>Exceptionnelle</i>	1 600 €
● Thalie - Thalie junior	600 €
● W ou l'atelier d'écriture	2 200 €
SOUS TOTAL CULTURE	1 168 910

● Nouro te Woute - Tous pareils, tous différents	4 500 €
● Nouro te Woute - Tous pareils, tous différents projet écoles	20 000 €
● Nouro te Woute - Tous pareils, tous différents <i>Exceptionnelle</i>	5 500 €
SOUS TOTAL	30 000 €

● Coopérative collège les Closeaux	7 000 €
● Coopérative école élémentaire la Grange	3 672 €
● Coopérative école élémentaire les Antes	3 672 €
● Coopérative école maternelle les Sources	3 690 €
● Coopérative école maternelle Médicis	2 790 €
● Délégation départementale de l'éducation nationale	160 €
● FCPE Rungis maternelles et élémentaires	400 €
● FCPE Rungis collège les Closeaux	400 €
● Liste Autonome des Parents d'Élèves (LAPE)	1 000 €
● Accueil Écoute Rencontre Adolescence (AERA)	2 000 €
● Prévention routière	300 €
SOUS TOTAL ÉDUCATION	25 084 €

● Association de Prévention Soins et Insertion (APSI)	500 €
● Action contre la faim	500 €
● Chiens guides d'aveugles d'Ile-de-France	500 €
● Croix Rouge française (Rungis)	3 500 €
● Croix Rouge française (Rungis) <i>Exceptionnelle</i>	1 000 €
● Group. des intellectuels aveugles ou amblyopes	300 €
● SOS amitié Ile-de-France	300 €
● Vaincre par vos oboles utiles les maladies du muscle ! (VROUMM)	6 500 €
● Fondation de France tempête Xynthia	20 000 €
● Fondation de France sinistrés Haïti	20 000 €
SOUS TOTAL HUMANITAIRE	53 100 €

● Association d'Entraide des Polios et Handicapés (ADEP)	300 €
● Association de Défense et de Protection de l'Enfance Déficiante (ADPED)	1 000 €
● Association Rungissoise des Agents Municipaux (ARAM)	82 000 €
● Association Rungissoise des Agents Municipaux (ARAM) Crèche	12 000 €
● Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)	550 €
● Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	410 000 €
● Les amis de la maison des 13/17	1 500 €
● Les Restos du Cœur	2 500 €
● Secours Catholique	300 €
● Service médico social des halles	10 000 €
● Service médico social des halles <i>Exceptionnelle</i>	5 000 €
● Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapés psychiques	150 €
● Société Saint-Vincent de Paul	500 €
SOUS TOTAL SOCIAL	525 800 €

● Association muni. athlétique Rungis. (AMAR)	260 000 €
● Football club de Rungis (FC Rungis)	2 000 €
● Danse sportive de salon rungissoise	6 000 €
● Golf club Rungis	2 900 €
● Les mordus amitiés Running Rungis	2 600 €
● Pétanque rungissoise	8 000 €
● Roller sensations pures	2 500 €
● Rungis basket-ball	25 000 €
● Rungis futsal	7 000 €
● Tennis club municipal de Rungis	64 000 €
● Union sportive de Rungis <i>Acompte</i>	90 000 €
SOUS TOTAL SPORT	470 000 €

TOTAL 2 436 344 €

Ce montant élevé de subventions aux associations permet aux Rungisais d'accéder et de pratiquer des activités nombreuses et variées à des prix très abordables (à la différence des autres communes du département).



Recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 30 643 704 €

Elles se répartissent de la manière suivante :

	BP 2009	BP 2010	écart en %
Divers	21 740,00	40 000,00	84,0
Impôts et taxes	18 116 000,00	20 586 741,00	13,6
Produits d'exploitation et domaniaux	1 226 700,00	1 270 750,00	3,6
Subventions et participations	8 651 841,00	8 746 213,00	1,1
Total	28 016 281,00	30 643 704,00	9,4

SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS : 8 746 213 €

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est à peu près stable, elle passe de 7 965 575 € à 7 988 730 €. Elle représente 26 % des recettes de fonctionnement.

IMPÔTS ET TAXES : 20 586 741 €

Ce chapitre regroupe essentiellement le produit des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) ainsi que le montant de la compensation relais.

2010 est une année de transition pour appliquer la réforme de la Taxe Professionnelle. L'État verse à la ville une compensation relais équivalant à l'euro près au produit de Taxe Professionnelle de l'année 2009 soit 15 375 000 €.

En conséquence et conformément au DOB il est décidé de ne pas augmenter la fiscalité.

Les bases 2010 augmentent de 3 % comme suit :

BASES	2009	2010	ÉCART	ÉCART
Taxe d'Habitation	9 389 853 €	9 519 000 €	129 147 €	1,4 %
Foncier Bâti	52 450 545 €	54 723 000 €	2 272 455 €	4,3 %
Foncier non Bâti	18 395 €	19 500 €	1 105 €	6,0 %
Taxe Professionnelle	119 650 883 €	122 919 000 €	3 268 117 €	2,7 %
TOTAL	181 509 676 €	187 180 500 €	5 670 824 €	3,1 %

TAUX	2009	2010	ÉCARTS
Taxe d'Habitation	5,26 %	5,26 %	0,00 %
Foncier Bâti	6,75 %	6,75 %	0,00 %
Foncier non Bâti	33,54 %	33,54 %	0,00 %
Taxe Professionnelle	12,85 %	12,85 %	0,00 %

PRODUIT AVEC RÉFORME	2009	2010	ÉCARTS
Taxe d'Habitation	493 906 €	500 699 €	6 793 €
Foncier Bâti	3 540 412 €	3 693 803 €	153 391 €
Foncier non Bâti	6 170 €	6 540 €	371 €
Taxe Professionn. / Compensation relais	15 375 138 €	15 375 138 €	
TOTAL	19 415 626 €	19 576 180 €	160 554 €

À taux constants le produit supplémentaire encaissé par rapport à 2009 est de 160 554 €

Si nous avions pu appliquer les nouvelles bases TP, le produit supplémentaire aurait été 580 507 € soit une perte directe et définitive de 419 953 €

AUTRES PRODUITS LIÉS AUX TAXES

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : 426 569 €**
- **Taxe sur l'électricité :** Le montant prévisionnel est de 300 000 €
- **Taxe sur les droits de mutation :** Le montant prévisionnel est de 262 000 €. Cette recette est difficilement prévisible puisqu'elle est assise sur les transactions immobilières effectuées sur le territoire de la ville.
- **Taxe sur les emplacements publicitaires :** Le montant prévisionnel est de 16 000 €
- **Produits d'exploitation et domaniaux : 1 270 750 €**

Participations familiales aux divers services et activités proposés par la Ville parmi lesquels :

- Crèche Médicis, mini-crèche des Antes, halte-garderie ————— 365 500 €
- Restauration ————— 248 000 €
- Redevance pour occupation du domaine public ————— 126 000 €
- Loyers ————— 92 500 €
- Séjours ————— 89 600 €
- Centres de loisirs ————— 88 900 €
- Conservatoire et concerts ————— 87 000 €
- Études et garderies ————— 78 000 €
- Classes transplantées ————— 66 000 €
- CISL ————— 19 000 €

Ce qui signifie que les Rungissois contribuent, à hauteur de 6,13% de l'ensemble des coûts des services qui leur sont fournis.

Section d'investissement

Dépenses

Les prévisions pour 2010 des dépenses s'élèvent à 13 643 627 €. Le détail est présenté dans le tableau ci-après.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2010	
OBJET	MONTANT TTC
Opérations (crèche, CCAS, conservatoire)	6 150 000 €
Voirie	2 022 000 €
Environnement	1 413 500 €
Entretien du patrimoine	1 124 300 €
Achat matériel et mobilier	968 827 €
Acquisitions foncières	680 000 €
Logements sociaux	525 000 €
Mise en accessibilité des bâtiments	472 000 €
Sécurité	251 000 €
Subvention investissement aux associations	37 000 €
TOTAL	13 643 627 €

Recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 5 014 348 € et se décomposent de la manière suivante :

- Fonds de compensation de la TVA : 790 000 €
- Subvention du conseil général pour le carrefour de la Croix Rouge 365 877 €
- Taxe locale d'équipement : 20 000 €
- Excédents des années antérieures : 3 838 471 €

En conclusion : Notre prudence et notre prévoyance permettent d'envisager sereinement l'avenir. Nous n'augmenterons pas les impôts des Rungissois alors même que notre principale source de revenus stagne et que nous maintenons la qualité des services et prestations. ■